

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 12/05/2025 - 8486 - 2012 B 00190 - 539 044 644 - A L'EAU PLOMBERIE

IMPOT SUR LES SOCIETES

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE

12 MAI 2025

PONTOISE
Régime simplifié d'imposition

N° 2065-SD

2024

cerfa

N° 11084*25

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2023 et clos le 31/12/2023

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

Adresse du siège social :

SARL
GIRARD Elvis
0981329886

A L'EAU PLOMBERIE

SIRET

5

3

9

0

4

4

6

4

4

0

0

0

2

6

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

18 Boulevard de la paix
95800 CERGY

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées

PLOMBERIE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

(170) Déficit

Bénéfice imposable à 15 %

7 334

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238
quinquies)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Autres dispositifs

Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44
septies

Zone franche d'activité nouvelle génération,
art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Zone de revitalisation rurale,
art. 44 quindécies

Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier
cotée

Bénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du
taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C-1/C-2 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom/Adresse

N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom/Adresse

N°

4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

Nom

État de résidence

N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

Tél:

Tél:

OGA/OMGA

Viseur conventionné

(Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

Date :

Lieu :

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Qualité et nom du signataire: M

GIRARD Elvis

Gérant

Signature :

N° 2065 bis-SD

2024

Cocher la case si néant ☐

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
	e		
Montant des distributions autres que celles visées en a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	

[illegible]

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %		
		0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les SN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice		
		MVLT restant à reporter		

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2024

cerfa

N° 15949 * 06

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A L'EAU PLOMBERIE		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		18 Boulevard de la paix		95800 CERGY		
SIRET		5 3 9 0 4 4 6 4 4 0 0 0 2 6				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 31 12 2023		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		
				Net 3		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	968 AS	532	435
		Autres immobilisations corporelles	AT	34 107 AU	7 965	26 142
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières *		BH	478 BI		478	
TOTAL (II)		BJ	35 553 BK	8 497	27 056	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	4 243 CA	4 243	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE		
Disponibilités		CF	117 174 CG		117 174	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	2 577 CI		2 577	
	TOTAL (III)	CJ	123 994 CK		123 994	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	159 546 1A	8 497	151 050
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	478	
(3) Part à plus d'1 an :				CR		
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :		Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		A L'EAU PLOMBERIE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :2.000.)			DA	2 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB		
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	) DC		
	Réserve légale (3)			DD	435	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	) DF		
	Autres réserves dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			EJ	DG	
	Report à nouveau			DH	68 255	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	6 064	
	Subventions d'investissement			DJ	2 000	
Provisions réglementées *			DK			
TOTAL (I)			DL	78 753		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	20 191	
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	) DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	30 319	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	20 521	
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 265	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	72 297		
Écart de conversion passif *			TOTAL (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	151 050		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
		- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
	(2) dont	- Écart de réévaluation libre		1D		
		- Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	41 978
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		A L'EAU PLOMBERIE		Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Augmentations		
				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Consécutives à la réévaluation pratiquée au cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
		1	2	3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre (dont composants L9)	KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui (dont composants M1)	KM	KN	KO	
		Installations gales, agencements, aménagements des constructions (dont composants M2)	KP	KQ	KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels (dont composants M3)	KS	968 KT	KU	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	KW	KX	
		Matériel de transport *	KY	23 481 KZ	LA	6 500
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	1 895 LC	LD	2 232
		Emballages récupérables et divers *	LE	LF	LG	
		Immobilisations corporelles en cours	LH	LI	LJ	
		Avances et acomptes	LK	LL	LM	
		TOTAL III	LN	26 343 LO	LP	8 732
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T		
	Autres participations	8U	8V	8W		
	Autres titres immobilisés	1P	1R	1S		
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	448 1U	1V	30	
	TOTAL IV	LQ	448 LR	LS	30	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	26 791 ØH	ØJ	8 762	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		
		Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
		1	2	3	4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS	MG	MH	MI
		Installations techniques, matériel et outillages industriels	IT	MJ	MK	968 ML
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers	IU	MM	MN	MO
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	29 981 MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	4 127 MU
		Emballages récupérables et divers*	IX	MV	MW	MX
		Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB
		Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF
		TOTAL III	IY	NG	NH	35 075 NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW	
	Autres participations	IØ	ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés	I1	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E	2F	478 2G	
	TOTAL IV	I3	NJ	NK	478 2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	35 553 ØM	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		SARL A L'EAU PLOMBERIE							Néant ☐ *	
Exercice N clos le		3	1	1	2	2	0	2	3	
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement				Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1– col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾			
	Augmentation montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾					
			Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾						
		①	②	③	④	⑤	⑥			
1	Concessions, brevets et droits similaires									
2	Fonds commercial									
3	Terrains									
4	Constructions									
5	Installations techniques mat. et out. industriels									
6	Autres immobilisations corporelles									
7	Immobilisations en cours									
8	Participations									
9	Autres titres immobilisés									
10	TOTAUX									

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		A L'EAU PLOMBERIE				Néant ☐ *	
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant amortissements au début de l'exercice	des	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM	EN
Fonds commercial		RE		RF		RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG	PH
TOTAL I		RK		RM		RN	RO
Terrains		PI		PJ		PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT	PU
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	339	QA	194	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF	QG
	Matériel de transport	QH	1 676	QI	5 806	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	166	QM	317	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS	QT
TOTAL II		QU	2 181	QV	6 316	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	2 181	ØP	6 316	ØQ	ØR
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst.gales. agenc. aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Installations techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. Gales. agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)	
Total général non ventilé (NW - NY)		NZ					
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *						
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations				SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		A L'EAU PLOMBERIE		Néant ☐ *				
NATURE DES PROVISIONS		Montant l'exercice	au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : de l'exercice	Reprises	Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3	4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ	TR	
TOTAL I		3Z		TS		TT	TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X	5Y	
TOTAL II		5Z		TV		TW	TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C	6D
		- corporelles	6E		6F		6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4	Ø5
		- titres de participations	9U		9V		9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R	6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z	7A	
TOTAL III		7B		TY		TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF		
	- financières			UG		UH		
	- exceptionnelles			UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A L'EAU PLOMBERIE				Néant ☐ *	
CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES	MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN		
		1	2	3	3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	478	UV	478	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 797		3 797	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	446		446		
	Charges constatées d'avance	VS	2 577		2 577		
	TOTAUX		VT	7 297	VU	7 297	VV
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans		
		1	2	3	4		
	Emprunts obligatoires convertibles (1)	7Y					
	Autres emprunts obligatoires (1)	7Z					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine VG					
		à plus d'1 an à l'origine VH	20 191	20 191			
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A					
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	20 521	20 521			
	Personnel et comptes rattachés	8C					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices 8E	1 100	1 100			
		Taxe sur la valeur ajoutée VW	165	165			
		Obligations cautionnées VX					
		Autres impôts, taxes et assimilés VQ					
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J					
	Groupe et associés (2)	VI					
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K					
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2					
	Produits constatés d'avance	8L					
	TOTAUX	VY	41 978	VZ	41 978		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	11 127	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	10 009				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		A L'EAU PLOMBERIE		Néant ☐		Exercice clos le	
						3 1 1 2 2 3	
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 6 064	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) WD			Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI) WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS) WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option RA			(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI) RB)			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III) WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis) XX		XW	
	Amendes et pénalités WJ			Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) * XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *			XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)			I7		1 100	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI L7		K7	
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux de 0 %			I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WN				
			WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3° et 212 du CGI) SU		Zone d'entreprises* (activité exonérée) SW		WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3			
TOTAL I				WR		7 164	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *				WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)				WU			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure - imputées sur les déficits antérieurs			WV			
				WH			
				WP			
				WW			
				XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %			I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *			WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)		XA			
* Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX			
Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *				ZY			
Majoration d'amortissement *				XD			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies) K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies) L2	J.E.I. (art. 44 sexies A) L5	XF		
			S.I.I.C. (art. 208C) K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies) PA			
		ZFU - TE (art. 44 octies A) ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies) XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies) PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies) PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies) X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E) YH	XG				
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A) YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C) YC					
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B) YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D) YD					
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) YI	Créance dégagee par le report en arrière de déficit ZI					
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{ Bénéfice (I moins II) XI 7 164 Déficit (II moins I) XJ					
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL			
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO) XN		7 164 XO			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

2058A-SD

EXTENSION 1

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

2058A-SD

EXTENSION 2

DÉDUCTIONS DIVERSES

[illegible]

Désignation de l'entreprise		A L'EAU PLOMBERIE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	1 748	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)			K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis – K5)			K6	1 748	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	1 748	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
			YN	YO	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			↓		↓
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice	Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
L1					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise		A L'EAU PLOMBERIE				Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	60 960	AFFECTATIONS	- Réserves légales	ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	7 295		- Autres réserves	ZD			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE			
					Autres répartitions	ZF			
					Report à nouveau	ZG			
TOTAL I		ØF	68 255	(N.B : le total I doit être égal au total II)		TOTAL II	ZH		
RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7	)	YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	77 803	
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8	)	XQ	1 294		
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	200	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage						YV		
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES	)	ST	37 255		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						ZJ	116 552	
	IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE						YW	555
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS	)	9Z	129	
		Total du poste correspondant à la ligne X du tableau n° 2052-SD						YX	684
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022) *						ØB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%	
	- Numéro de centre agréé *	XP				- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL			
			Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO			
			Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH	n° SIRET de la société mère du groupe		JJ			

Désignation de l'entreprise A L'EAU PLOMBERIE					Néant ☐ *	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiques en franchise	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
I – IMMOBILISATIONS *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente	Montant global de la plus- value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
7	8	9	19%	15% ou 12,80%	0%	11
I – IMMOBILISATIONS *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

2059A

Détermination des plus et moins-values

Extension 2

Plus-values, moins-values-Autres éléments : divers

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		A L'EAU PLOMBERIE		Néant ☐ *	
① Entreprises soumises à l'IS ② Entreprises soumises à l'IR Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou de 12,8 % ② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ① Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ①					
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU					
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	
①		②		③	
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1				
	N – 2				
	N – 3				
	N – 4				
	N – 5				
	N – 6				
	N – 7				
	N – 8				
	N – 9				
	N – 10				
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *					
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	
		À 19 % ou à 15 %		À 15 % ou 19 %	
		À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		Imputations sur le résultat de l'exercice	
①		②		③	
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1				
	N – 2				
	N – 3				
	N – 4				
	N – 5				
	N – 6				
	N – 7				
	N – 8				
	N – 9				
	N – 10				
				Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)	
				⑥	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		A L'EAU PLOMBERIE				Néant ☐ *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés						
- donnant lieu à complément d'IS	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve			Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
①	②	③	④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise	SARL A L'EAU PLOMBERIE		Néant ☐ *
Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023
		Données en nombre de mois	12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
- Dont apprentis		YF	
- Dont handicapés		YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	263 758	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	263 758	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	6	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	6	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	122 144	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	108 854	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	3	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	231 001	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)	OG	32 763	
V – Cotation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.	SA	32 763	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA.			
vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	263 758	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	/ /	GZ
Date de cessation	HR	/ /	

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

1

(1)

Néant ☐

1

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	3	N° SIRET	5	3	9	0	4	4	6	4	4	0	0	0	2	6				
Dénomination de l'entreprise	A L'EAU PLOMBERIE																										
Adresse (voie)	18 Boulevard de la paix																										
Code postal	9	5	8	0	0	Ville																		CERGY			
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1											NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3														
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2											NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	98													
I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :																											
Forme juridique						Dénomination																					
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention						Nb de parts ou actions															
Adresse	N°						Voie																				
Code postal						Commune											Pays										
Forme juridique						Dénomination																					
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention						Nb de parts ou actions															
Adresse	N°						Voie																				
Code postal						Commune											Pays										
Forme juridique						Dénomination																					
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention						Nb de parts ou actions															
Adresse	N°						Voie																				
Code postal						Commune											Pays										
Forme juridique						Dénomination																					
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention						Nb de parts ou actions															
Adresse	N°						Voie																				
Code postal						Commune											Pays										
II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :																											
Titre (2)	M	Nom patronymique					GIRARD	Prénom(s)					ELVIS														
Nom marital						% de détention	98.00					Nb de parts ou actions	98														
Naissance :	Date	18/02/1984					N° Département	88300					Commune	NEUFCHATEAU					Pays	FR							
Adresse :	N°	1					Voie	CHEMIN DU RU																			
Code postal	95630					Commune	MERIEL										Pays	FR									
Titre (2)						Nom patronymique						Prénom(s)															
Nom marital						% de détention						Nb de parts ou actions															
Naissance :	Date						N° Département						Commune						Pays								
Adresse :	N°						Voie																				
Code postal						Commune											Pays										

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

1 (1)

1

Néant ☐*

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 3	N° SIRET	5 3 9 0 4 4 6 4 4 0 0 0 2 6
Dénomination de l'entreprise	A L'EAU PLOMBERIE		
Adresse (voie)	18 Boulevard de la paix		
Code postal	9 5 8 0 0	Ville	CERGY
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :			
P5			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

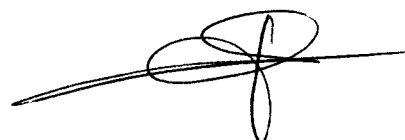
(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

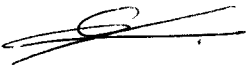
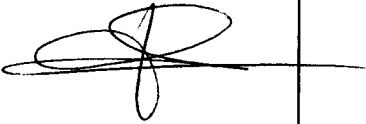
SARL A L'EAU PLOMBERIE
Société à responsabilité limitée au Capital de 3 880.00 €
Siège social : 18 Boulevard de la Paix
95800 CERGY
RCS PONTOISE 2012 B 00190
SIRET : 539 044 644 00026

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2023
--

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1- Parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	100	20 €
2- Parts sociales émises pendant l'exercice		
3- Parts sociales remboursées Pendant l'exercice		
4- Parts sociales composant le Capital social en fin d'exercice	100	20 €
5- Apport en nature		1 880 €



**FEUILLE DE PRESENCE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 2 JUILLET 2024**

NOM	PRENOM	SIGNATURE
GIRARD	ELVIS	
DUHAMEL	MAGALIE	

Principes comptables, méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus / sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire / dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	20 à 50 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériels et outillage industriels	5 à 10 ans
Matériels de transport	4 à 5 ans

b) Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

c) Titres de placements

Aucuns titres de placements

d) Stocks

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués ont été évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks (et en cours) ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux (et en excluant les frais financiers).

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

e) Provisions réglementées

Outre les provisions réglementées constituées conformément aux dispositions de la législation fiscale et les provisions pour dépréciation des postes d'actifs présentées dans les notes afférentes à ces postes, il n'a notamment été constitué aucune provision au cours de l'exercice.

f) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



SARL A L'EAU PLOMBERIE
Société à responsabilité limitée au Capital de 3 880.00 €
Siège social : 18 Boulevard de la Paix
95800 CERGY
RCS PONTOISE 2012 B 00190
SIRET : 539 044 644 00026

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE
DU 2 JUILLET 2024.

L'an deux mille-vingt-quatre, le 2 juillet à 9 heures, les associés de la société à responsabilité limitée A L'EAU PLOMBERIE., au capital de 2 000 €, dont le siège social est sis 18 Boulevard de la Paix – 95800 CERGY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 539 044 644, et à l'INSEE sous le numéro d'identité d'établissement SIRET 539 044 644 00026, ont tenu l'assemblée générale faisant l'objet du présent procès-verbal.

Sont présents :

Monsieur GIRARD Elvis, associé-gérant, propriétaire de 98 parts sociales ;
Mademoiselle DUHAMEL Magalie, associée, propriétaire de 2 parts sociales ;

L'assemblée est présidée par Monsieur GIRARD Elvis.

Le Président constate que les associés présents représentent ensemble l'intégralité des parts sociales, et que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Examen de la situation.

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Rémunération de la gérance.

Quitus à donner à la gérance.

Affectation du résultat de l'exercice.

Différents échanges de vues interviennent, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de l'analyse de la situation faite par la gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés approuvent le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et qui font ressortir un bénéfice de 6 064 € pour un total de bilan de 263 964 € et un total du compte de résultat de 257 901 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

MD EG

TROISIEME RESOLUTION

Les associés approuvent la rémunération versée à la gérance durant l'exercice écoulé qui s'élève à Zéro euro.

Les associés donnent quitus à la gérance pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée par Mademoiselle DUHAMEL Magalie en sa qualité d'associée, Monsieur GIRARD Elvis ne prenant pas part au vote, en sa qualité de gérant.

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés décident d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit 6 064 € au poste « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée par les associés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal visé par les associés et par la gérance.



SARL A L'EAU PLOMBERIE
Société à responsabilité limitée au Capital de 3 880.00 €
Siège social : 18 Boulevard de la Paix
95800 CERGY
RCS PONTOISE 2012 B 00190
SIRET : 539 044 644 00026

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Cher associé,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, ainsi que les comptes annuels dudit exercice, soumis aujourd'hui à votre approbation.

Présentation des états financiers

Je vous précise tout d'abord que les états financiers qui vont être présentés ont été établis conformément aux règles de présentation des comptes et aux méthodes d'évaluation usuellement utilisées, et ne comportent à ma connaissance, aucune modification de forme ou de présentation par rapport à ceux établis auparavant.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

L'activité réalisée au cours de l'exercice se traduit par un chiffre d'affaires hors taxes de 263 964 €, et par un bénéfice net comptable de 6 064 €.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

Les perspectives d'activité de notre société devraient s'améliorer pour l'exercice à venir.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice, susceptible d'influencer les comptes dudit exercice.

 EG

Activité en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat et de distribution

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés, font ressortir un bénéfice de 6 064 €.

Je vous propose de l'affecter en report à nouveau.

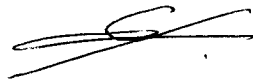
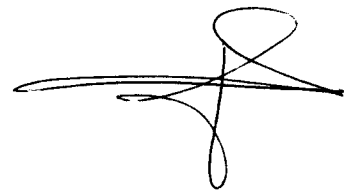
Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, je vous rappelle qu'il n'a été distribué aucun dividende pendant l'exercice écoulé.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que, vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance pour l'exercice écoulé.

La gérance.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.A handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent loop at the top and several sweeping horizontal strokes below.